



Direction générale de
l'environnement (DGE)

VILLE DE ROLLE

Division Biodiversité et paysage

Pièce No

Affaire No

Compte No

Reçu

Syndic

Municipaux

Mun. responsables

S. finances

S. techniques

S. formation et jeunesse

Ressources humaines

Sécurité publique

Secrétariat municipal

Av. de Valmont 30b
1014 Lausanne

18 JUL. 2024

Visas

S M CS

Municipalité de Rolle
Grand-Rue 44
Case postale 1224
1180 Rolle

Réf.: DGE-BIODIV/NNZ

Affaire traitée par :
Nicolas Nançoz
☎ : 021 316 01 41

Lausanne, le 17 juillet 2024

Appel à projets – Création d'espaces verts multifonctionnels
Rolle – Projet Parc Veyrassat

Madame la Syndique, Mesdames les Municipales, Monsieur le Municipal,

Nous faisons suite à notre appel à projets pour la création d'espaces verts multifonctionnels, qui s'est tenu du 1^{er} mars au 1^{er} juin 2024. Nous remercions la Commune de Rolle, qui, via ses services techniques, a soumis le projet de Parc Veyrassat.

Le projet est ambitieux et apportera une réelle plus-value à la qualité de vie de la population rolloise et à la biodiversité. Nous félicitons la Commune de Rolle pour la qualité du projet soumis qui répond en grande partie aux critères de notre appel à projets.

Nous vous informons que lors de l'évaluation des 13 projets soumis, votre projet est arrivé en seconde position. Nous avons pris bonne note que le financement du projet n'était pas encore acquis. Nous souhaiterions attribuer un montant de CHF 100'000.- à sa réalisation en espérant que ce soutien permettra d'appuyer votre demande de crédit d'investissement au Conseil communal.

Une partie du montant proviendrait de la convention-programme « paysage » établie entre la Confédération et le Canton de Vaud pour la période 2025-2028. Cette convention doit encore être validée par les parties prenantes, mais un accord de principe existe.

L'octroi de la subvention est conditionné à l'acceptation du préavis par le Conseil communal. Ce courrier ne fait donc pas office de décision d'octroi. Nous vous saurions gré de nous confirmer que le projet est toujours en bonne voie et de nous communiquer tout changement de planning, afin que nous puissions, le cas échéant, réallouer le montant réservé. Compte tenu des différents éléments mentionnés précédemment, nous pourrions imaginer une répartition du versement de la subvention entre 2025 et 2026.

En vous réitérant nos félicitations et remerciements pour ce projet, nous vous prions d'agréer, Madame la Syndique, Mesdames les Municipales, Monsieur le Municipal, nos meilleures salutations.

La cheffe de section

Najla Naceur

Le collaborateur scientifique

Nicolas Nançoz

Copie : M. Mannone Passalli, urbaniste, Services techniques, Commune de Rolle